



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL
77000 MELUN

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 10 63 235 228 083
Déclarant 2 (C) : 03 18 706 140 039
Référence de l'avis : 24 77 0028915 16
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

61 AV VICTOR HUGO
77170 BRIE COMTE ROBERT
Numéro FIP : 770 26 16 8611277789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 05/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 77016

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

CHAPON ERIC
OU CHAPON SAIDA
61 AV VICTOR HUGO
77170 BRIE COMTE ROBERT

Somme qu'il vous reste à payer

149,00 €

Cette somme sera prélevée le 26 septembre 2024.

Compte qui sera débité : FR68 3000 2069 310X XXXX XXX8 B78
Identifiant de la banque : CRLYFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021J63B3E228118PAS2A24

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 16/09/2024.

Revenu fiscal de référence : 49 923

Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

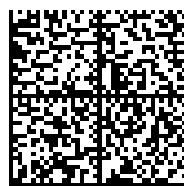
Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 10 63 235 228 083

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : CHAPON
Déclarant 2 - Nom de naissance : ABOUOTHMAN



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00

Détail des revenus

	Déclar. 1 31737	Déclar. 2 21583	Total
Salaires.....			
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0		
Prime de partage de la valeur non exonérée.....		0	
Total des salaires et assimilés ²	31737	21583	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3174	- 2158	
Salaires, pensions, rentes nets.....	28563	19425	47988

Revenu brut global.....

CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰

	Montant déclaré 380	Montant retenu 380	
Versements épargne retraite déclarant 1.....			
Total des charges déduites ¹¹.....			- 380
Revenu imposable.....			47608

Total des charges déduites ¹¹.....

Revenu imposable.....

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴

Décote.....

Impôt total avant crédits d'impôt.....

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré 156	Montant retenu 156	
Cotisations syndicales.....			
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 103

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³:
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :

Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESRevenu fiscal de référence²⁵.....

49923

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés

Déclar. 1

1650

Déclar. 2

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Nets

1485

Prime de partage de la valeur.....

Déclarée

500

Prime de partage de la valeur.....

Nette

450

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Déclar. 1

15634

Déclar. 2

16394

Cotisations prises en compte pour 2023.....

380

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

3734

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 3734

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 3734

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

+ 4399

+ 4399

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 15601

= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS**Taux moyen d'imposition.....****1,36%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....**11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.